

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

Le bravache Pichon

TUNIS, LE 7 MAI 1903

L'ENDORMI !

Je ne voudrais pas ajouter foi aux dires du journal parisien l'Action — dont les numéros, entre parenthèse, ont fait prime, puisqu'on les a payés jusqu'à un franc l'un — ce qui prouve que le mécontentement n'est pas loin de faire explosion, qui dit que M. Pichon a pris en Chine l'habitude de fumer l'opium ; et cependant la façon dont il gouverne ce malheureux pays laisserait croire à l'exactitude de l'information.

S'il n'agit pas sous l'effet de ce puissant narcotique, il faut avouer, malgré les hyperboles dont l'a couvert M. Loubet, que M. Pichon à une singulière façon de comprendre son rôle de fonctionnaire de la République.

C'est dans le clan de la réaction, parmi les plus purs d'entre les purs qu'il va chercher ses conseillers ordinaires, c'est à eux qu'il délègue l'examen et la solution des grandes questions tunisiennes, c'est encore eux qu'il investit du droit réservé jusqu'à ce jour au seul représentant de la République de distribuer les faveurs gouvernementales.

Jamais pareil abandon des droits et prérogatives, surtout en de telles mains ne s'est vu nulle part.

Il faut être fatigué à n'en plus pouvoir ou être réellement dominé par cette passion à laquelle peu d'européens qui ont habité les pays d'Extrême-Orient échappent, pour agir d'une façon qui commence à révolter les consciences républicaines.

Une telle conduite est un non-sens avec la politique franchement républicaine du ministère Combes.

Aussi, malgré la protection dont il paraît jouir au quai d'Orsay, que M. Pichon prenne garde, s'il continue à braver ainsi l'opinion républicaine.

Un bon averti en vaut deux, qu'il se tienne donc pour averti.

EM. LACROIX.

La surprise a été générale de voir le Directeur de l'Agriculture, assister au fameux vin d'honneur de dimanche dernier.

M. Hugon doit posséder une dose un peu forte de magnanimité ou bien avoir une mémoire de lièvre pour avoir perdu le souvenir des éreintements auxquels se livrait, tout récemment encore, M. de Carnières contre la Direction de l'Agriculture.

Un dangereux défi

La joie semble avoir frappé M. de Carnières d'aveuglement.

Parce qu'il a enfin obtenu la croix d'honneur à la distribution présidentielle, avec l'aide très influente de son ami Pichon, M. de Carnières

Le défenseur vaillant et inlassable !



se croit tout permis ; son discours de dimanche, au vin d'honneur, au lieu d'être un hymne d'action de grâces à ceux qui ont daigné — enfin ! — lui rougir la boutonnière, a été au contraire un défi des plus audacieux au Gouvernement métropolitain.

On ne joue pas ainsi avec le feu. Lorsqu'on a décroché une distinction honorifique qui vous tient au cœur, on ne s'amuse pas à prononcer des phrases irréparables, et à faire profession de foi d'insubordination envers le Gouvernement qui a bien voulu vous inscrire sur le livre d'or des légionnaires de l'honneur !

Comme l'a dit le rédacteur de la Dépêche — tôt désavoué, d'ailleurs par son directeur ennemi résolu d'opinions trop avancées — la Ligue de l'Enseignement, avec laquelle le Gouvernement marche absolument d'accord dans la question de la laïcisation scolaire, est une association toute puissante, qui eût pu faire échouer la décoration de M. de Carnières si elle l'avait voulu.

La dernière partie du discours de ce dernier manifeste une sorte de dédain pour la distinction honorifique dont il a été l'objet. C'est de la frime,

car tout le monde sait à Tunis, que jamais décoration ne fut plus impatiemment attendue que par l'aspirant de Carnières, et que jamais plus d'influences diverses ne furent mises en avant pour obtenir un bout de ruban flamboyant.

M. de Carnières est donc mal venu de prétendre que cette faveur le laisse libre et indépendant comme autrefois.

Puisque le camp de Bir-bou-Rekba est installé définitivement, pourquoi l'autorité militaire continue-t-elle à loger les disciplinaires sous la tente ?

Est-ce par mesure de punition ou faute de crédits pour construire les locaux qu'exige le soleil ardent de nos étés tunisiens ?

Il y a là un acte de barbarie que rien n'explique et si peu intéressants que puissent être les disciplinaires, ce ne sont pas moins des hommes portant l'uniforme français que l'on ne peut traiter comme des chiens.

Ça commence !

Ce n'est pas impunément que l'on brave l'opinion publique, si haut placé que l'on soit.

Lorsque, dans les premiers temps, les yeux dessillés, nous

« marchâmes » de pied ferme contre la Résidence et la politique résidentielle, bien d'amitiés nous désertèrent, et bien d'opinions refusèrent de s'allier à la nôtre.

Maintenant tout change ; le mécontentement, d'éparpillé qu'il était, commence à gagner la majeure partie de ceux qu'intéressent les questions locales. Il gagne même la Métropole, et la presse parisienne s'est elle-même émue des procédés résidentiels et de la désinvolture avec laquelle la Société anonyme par réaction Pichon et compagnie foule du pied les principes républicains.

Plus heureux que nous, les journaux de France, ne mâchent pas les mots pour dire leur fait à Pichon et à son entourage. Ils ne mettent pas de manières pour jeter des vérités à la face de ceux qui oublient sciemment leurs plus stricts devoirs.

Un vaillant quotidien de Paris, l'Action, a attaché le grelot, en

entreprenant, une véhémement campagne contre la Résidence actuelle.

Ne pouvant ni ne voulant reproduire dans nos colonnes la prose de notre confrère, nous engageons tous nos lecteurs à suivre la campagne de l'Action, dont le principal mérite est de ne rapporter que des choses vraies, des événements arrivés, des actes réellement accomplis.

Il y est notamment parlé de l'orientation essentiellement clérical de M. Pichon et de sa cour ; de la toute-puissance de d'Anthouard qui voit tout, dirige tout, commande à tous, tandis que M. Pichon se livre à un *dolce far niente*.

La récente décoration de M. de Carnières y est commentée d'une façon aussi peu avantageuse pour le décoré que pour les décorateurs, M. Delcassé y compris.

Nous ne pouvons que féliciter l'Action de sa campagne, et engager son auteur à y persister. Quant à nous, nous sommes extrêmement heureux, d'avoir pu contribuer pour une grande part à éclairer les ténèbres où tâtonnaient à qui mieux mieux nos dirigeants, et à appeler l'attention métropolitaine sur les agissements de ceux qu'on plaça à notre tête.

D....

Nos Échos

Cri discordant

Un confrère, parlant du vin d'honneur de dimanche a terminé son compte-rendu par cette constatation qu'au moment où M. LeFebvre engageait l'assistance — deux cents personnes au plus — à crier « Vive la France ! », un seul cri répondit « Vive la République ! » et le malheureux faillit être écharpé.

Nous félicitons chaudement l'anonyme qui osa se livrer à cette manifestation d'autant que c'était un acte de courage d'acclamer la France républicaine au milieu de réactionnaires. Bravo !

Nous regrettons sincèrement pour S. A. le bey qu'elle n'ait pas mis en exécution le projet qu'on lui prêtait d'offrir Bizerte et sa région à la France qui a dépensé plus de trente millions en travaux de défense.

Ce cadeau eut, à tout jamais, enterré les projets des partisans de l'annexion.

Bou-Grara est de plus en plus sur l'eau si l'on peut se servir de cette expression, grâce à M. Paul Bonnard qui ne ménage ni peines ni fatigues, ni argent pour faire aboutir son projet de transsaharien Bizerte-Bou-Grara-Tchad-Loanza, le seul pratique et possible.

Nos félicitations à cet ardent et infatigable propagateur de la bonne semence.

L'autre jour a comparu devant le tribunal criminel une des nombreuses victimes du baccara.

A la Ville de Sfax
11 bis, rue d'Allemagne — TUNIS
HUILE D'OLIVE PURE EXTRA SUPERIEURE
de la Maison CARMELO AVVOCATO et Fils de Sfax
Marque A A et C.

Huile d'olive ex. s ^e fr. 1 40	d ^e fine..... 1 10
d ^e super... 1 20	d ^e demi fine 1 00
	d ^e ordinaire 0 90

Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges
Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix
toujours en magasin
Expédition de colis-postaux pour la France et l'Etranger

Moissonneuses, Lieuses, Faucheuses,
RATEAUX
MAC CORMICK
LES MEILLEURES MACHINES DU MONDE
P^r GRAND PRIX-PARIS 1900 LA PLUS HAUTE RECOMPENSE
Maison R. WALLUT & C^{ie}
38 Premiers Prix sur 30 Concours officiels en 1888, 1899, 1900, 1901, 1902
26, Rue du Portugal. — TUNIS

FICELLE MAC CORMICK, PURE MANILLE
GRANDE BOULANGERIE-PATISSERIE-CONFISERIE
A LA LUNE
MAISON FRANÇAISE
PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES
Spécialité de pièces-montées, croquantes-nougats. Gâteaux
sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine.
TUNIS-20, RUE D'ITALIE-TUNIS

Banque de Tunisie
Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis
OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

Aux Armes de Saint-Etienne
23, rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve **C. BOURY**
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTES des premières fabriques françaises
Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balance
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Société Anonyme; Capital 25.000.000 entièrement versés
Succursale de Tunis, Avenue de France
Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France, l'Etranger, l'Algérie, et la Tunisie.
Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays;
Ordres de Bourse, — Encaissement de tous coupons.
Dépôts à Vue et à échéance fixe —
Bon de Caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant de 3 à 4 %.
Manis de coupons semestriels (net des impôts actuels.)
Avances sur Titres et sur Marchandises. — Ouvertures de Crédits hypothécaires. —
Location de Coffres forts et de compartiments au mois, au trimestre, au semestre ou à l'année.

Maison Paonessa, Artificier
22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes vénitiennes, Verres de toutes couleurs,
Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

PARFUMS RÉGENCE
Spécialité d'eau de fleurs d'orange
MURDOR & LONGUESSE, Parfumeurs-Distillateurs
A NABEUL (Tunisie)
Demandez **Le Bouquet des Beys**
dans tous les grands magasins pour la toilette et le mouchoir
ENTREPOT GÉNÉRAL
DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION
G. GUERRIERA ET SAUCAZ
Portland, du Villard et du Sappey de Grenoble
Bureaux et entrepôts: 24, rue de Portugal.

DOMAINE DE POTINVILLE
P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE
et Ciments
VENTE AU DETAIL: Avenue de Carthage

MAISON DESPEROUX
FONDÉE EN 1888
à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carroura
FOURS A FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux en pierre
PLATRE
« Pierre à bâtir et Pierre de taille »
BRIQUETERIE DE PREMIER ORDRE
Briques plates et creuses. Pavés et dalles
Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et
à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

AGENCE DANA
9, Rue Es-Sadkia, 9 — Tunis
Camionnage
aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels
ET VIRE-VERSA
Par colis ordinaire 0, 50
par petits Colis 0, 25
Expéditions par grande et petite Vitesse
Embarquements - Débarquements
Opérations de douane

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE
ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE
Succursale à SOUSSE, angle des rues du Marché et Villedon

Société Tunisienne d'Approvisionnement
22, Rue d'Italie, TUNIS
Prix fixes marqués en chiffres connus
Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 30 fr. sur tout le réseau du Bône-Guelma. Conditions spéciales pour MM. les Officiers, Fonctionnaires et Employés d'administrations.
Nota — Le 2 de chaque mois, la Société désigne une des journées du mois précédent, pour laquelle les achats faits dans son magasin sont remboursés EN ESPÈCES contre remise des bulletins de caisse correspondants.

MAISON MODÈLE
Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunisi.
Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
POUR HOMMES ET ENFANTS
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie-Bonneterie
DÉPÔT DES USINES **TORRILHON* et C^{ie}**
DE CLERMONT-FERRAND
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gag. arrosage.
Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indecomposables.
Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. p.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.
S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

C^{ie} Franco-Tunisienne de Navigation
Siège social, 7, rue de la République, Marseille
Agence de Tunis
Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte
Transport des passagers et des marchandises
Le vapeur français *Ville-de-Nemours*, cap. Tullii, partira de Marseille pour Tunis direct le dimanche 10 Mai et repartira de Tunis pour Marseille direct le mercredi 13 Mai 1903 à midi.
Prix des passages: 1^{re} classe, 50 fr.; 2^{me} 33 fr.; pont, 11 fr.
Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux
Pour fret, passages et renseignements s'adresse à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadkia, Tunis

Eaux Minérales Naturelles Froides
D'AIN-GARCI
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE
Très peu gazeuse
SOURCE PASTEL
Gazeuse
Dépôts à Tunis:
chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pastel que l'on désire.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
C^{ie} TOUACHE - paquebots-poste français -- Agence de Tunis
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin.
— DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin.
— DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 45 m.
— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.
DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s.
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à 3 h. s.
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s.
— DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 11 h. s.
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à midi.
— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 7 heures du soir.
— DE MARSEILLE POUR BIZERTE, TUNIS et PALERME, tous les samedis, à 8 h. du s.
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. L'Agent principal, J.-B. PROLUPÉ

Ancienne Maison AYMARD et THOMAS
Société des Ateliers de Constructions Métalliques
J. BERTRAND & C^{ie}
TUNIS — Avenue de Carthage — TUNIS
Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples
Installation d'usine
Norias, pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène
Captage, élévation et distribution d'eau
Appareils de sondage
Installations électriques: éclairage et transport de force
Fers, Fontes et Métaux
FOURNITURES POUR USINES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES
Fonderie de fer et de bronze
Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

"L'AERMOTOR"
EN ALUMINIUM, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE
Agent Général: P. LECLERCQ
11, Rue Es-Sadkia — Tunis

Maison Th. Pilter
DE PARIS
Succursale 19, rue de Portugal, Tunis — J. BISMUTH, direct.
Matériel Agricole
Charrues. Herbes. Appareils de battage. Moissonneuses-lieuses
Faucheuses. Rateaux à cheval. Presses à fourrages
Concasseurs. Hache-paille. Coupe-racines. Couteaux à foin
Grillages galvanisés. Ronces artificielles. Fourches américaines
Appareils de Laiterie
Ecrèmeuses centrifuges. Barattes. Pots à lait, etc.
Instruments Viniçoles
Pressoirs. Foulloirs. Banastres. Pompes à bras, à vapeur, centrifuges et à manège, à sangle et à chapelets
Réfrigérants Guillebaud
Matériel pour Entrepreneurs. Appareils de pesage
Moulin à vent, tout acier "Samson" Charrues "Oliver"

F. Cangialosi
Entrepreneur de Travaux d'Asphalte
RUE DE GRÈCE TUNIS
TRAVAUX
pour terrasses, trottoirs, chaussées
écuries et remises
Système Breveté s. g. d. g.
Récompensé à l'Exposition Universelle de Paris 1900

SUPPRESSION DES POMPES
et des Puits ouverts
Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le
Dessus de Puits de sécurité
qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement. Système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.
Prix: 150 fr. paiement après satisfaction
Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. MM. L. JONET et C^{ie}, à Raismes (Nord)
Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.
NOMBREUSES RÉFÉRENCES
fonctionnant à 100 mètres de profondeur
Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs
Ville de PARIS, Exposition de 1900
Membre du Jury, Hors Concours
On demande DES REPRESENTANTS

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
Agences de Tunisie: TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2 % - jusqu'à 18 mois 2 1/2 % - de 18 mois à 2 ans 2 1/2 % - au delà 3 %
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

Crédit Foncier & Agricole d'Algérie
Société anonyme. Capital: 30 millions
Succursale de Tunis: 8, rue Es-Sadkia
Agences à Sousse et Bizerte
Opérations de Banque. — Escompte. — Recouvrements. — Ordres de Bourse. — Avances sur Titres et sur Marchandises Gardes de Titres. — Paiement des coupons. — Paiements Télégraphiques. — Chèques et Lettres de crédits sur tous pays — Location de Coffres forts. — Changes de monnaies étrangères. — Dépôts de fonds à échéance fixe 1 an 3 %, — 2 à 3 ans 3 1/2 %, — 4 ans 4 %
Dépôts à Vue: 2 %

Outillage Agricole & Industriel
BENEDITE & DIDI
28, rue Es-Sadkia (près la gare française)
CHARRUES DE TOUS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS
DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX
et tout le nécessaire pour la campagne des labours
ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS
Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences culturelles de la Tunisie
Demandez le Catalogue Automne 1902

LA MÉNAGÈRE

Société coopérative de consommation, 7, rue Léon Roches, Tunis
BAZAR GENERAL DE L'ALIMENTATION

Boucherie, Boulangerie, Epicerie, Charcuterie, Volaille et Gibier, Laitage Légumes frais, Vins et Liqueurs, etc.

Art. 2 des Statuts. — La Société a pour objet de mettre à la disposition de ses membres et du public en général tous les objets nécessaires à leur consommation, dans les meilleures conditions possibles de prix et de qualité.

AVIS IMPORTANT. — Le 2 chaque mois, la Société désigne une des journées du mois précédent pour laquelle les achats faits dans ses magasins sont remboursés « en espèces » contre remise des bulletins de caisse correspondants.

Où la manie du cautionnement va-t-elle se nicher ?

N'est-ce pas que c'est charmant ?

← Souk-el-Arba

Notre huissier a encore fait des siennes. Il ne se contente plus d'ignorer le premier mot de son métier. Il en arrive maintenant à se livrer dans la rue à de véritables pugilats qui ont leurs dénouements au commissariat.

L'autre jour, c'était une dispute dont il était le héros avec un agent d'affaires de notre ville, le nommé N... La barouffe, commencée par des paroles au sujet d'une rivalité de boutique, se dénoua par un colletage et par des coups de poings.

Il n'a rien moins fallu que l'arrivée d'un agent de la force publique qui conduisit les belligérants au poste, pour calmer leur fureur combative. Après leur avoir lavé la tête, le commissaire les renvoya dos à dos, comme un pion aurait fait à deux élèves belliqueux.

N'empêche que le prestige de notre huissier a perdu énormément à cette grotesque équipée.

Ah ! il est beau, notre tabellion !

melk ou enzel, pour édification villas, maisons de plaisance etc.

— Capitaux à avancer sur récoltes à MM. les colons.

— Pour tous renseignements s'adresser à VICTOR TIMSIT AÎNÉ directeur du service immobilier de la *Petite Tunisie* — Bureaux ouverts de 8 heures à midi et de 2 à 5 heures ; jours fériés exceptés.
Rue Hannon, N° 2, Tunis.

A LOUER

présentement, ensemble ou séparément, les locaux précédemment occupés par la Compagnie Algérienne S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hanon, 2.

BAZAR de la VILLE

Michel BOCCARA

17, avenue de France — TUNIS

MAISON D'ARTICLES DE PARIS

BIJOUTERIE

Jouets, Parfumerie, Articles de ménage

SPECIALITÉ DE TOUS ARTICLES A 12 SOUS

Fournitures pour colporteurs et marchands forains

GROS & DETAIL

Broderies et Dessins

11, rue Chaker

L'OXYGÉNÉE CUSENIER

est la seule ABSINTHE consommée par les gourmets et recommandée par les Hygiénistes.

Demandez dans les Établissements

L'absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

Société Française

DES CHAUX ET CEMENTS

Du Bou-Kournine (Hammam-Lif)

A. BELLINO et Cie

Vente au détail

TUNIS — 14, Rue de Grèce — TUNIS

ÉTABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE

11, Avenue de France

TUNIS

Grand Restaurant du Chianti
Service à la Carte
TUNIS
11, Avenue de France

A LOUER

Présentement

VASTES ENTREPOTS

s'adresser à M. Vermillet

10, Rue Es-Sadikia 10. — Tunis

Engrais organique riche, pour la culture maraichère et la viticulture prêt à être employé, à céder à prix très modérés, sur place à Tunis, ou rendu à la propriété, au gré de l'acheteur.

S'adresser à l'entrepôt du Domaine POTIN, avenue de Carthage à Tunis.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **Coaltar saponiné Le Beuf** pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage nalier.

Se défier des contrefaçons
Dépôt : Pharmacie NFE

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire de l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n° 2.

Traite en spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

VIN, EAU-DE-VIE

DU

DOMAINE DE POTINVILLE

F. BERNET

23, rue d'Italie, TUNIS

Liqueurs de Marque — Livraison à Domicile

GRAND BAR DE L'UNIVERS

Avenue de la Marine

Licari, propriétaire; Stéphanini, gérant

Etablissement complètement remis à neuf

Consommations de 1^{er} choix.

Liqueurs de marque.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

Institut Dentaire

Pierre LESCOT

Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome



OMEGA

Montre de Précision

OR, ARGENT, ACIER, NICKEL

Paris 1889

Hors concours Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

GRAND PRIX

Grand Assortiment

de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes.

Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'orfèvrerie "Bou-lenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier

4, Avenue de France — TUNIS

CE JOURNAL EST COMPOSÉ PAR DES OUVRIERS SYNDIQUÉS.

Le gérant : EM. LAGROIX

Imprimerie de la Petite Tunisie

GRAND CAFE BELLEVUE

C. Ferrandier de Marseille, Propriétaire

Avenue de la Marine, 57 — TUNIS

Établissement de 1^{er} Ordre Éclairé à l'électricité

— BILLARD —

Consommations de premier choix

Liqueurs de marque

Salon réservé pour réunions

LES GALERIES PARISIENNES

AVENUE DE FRANCE ET RUE D'ITALIE

AVENUE DE FRANCE ET RUE D'ITALIE

Grands Magasins de Nouveautés, les plus importants de la Régence

VENTE AU COMPTANT

PRIX FIXE

VENTE PAR ABONNEMENT

AUJOURD'HUI ET JOURS SUIVANTS

MISE EN VENTE DES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

en Confections et Articles confectionnés

POUR HOMMES, DAMES & ENFANTS

Nous invitons les personnes soucieuses de leur intérêt, à venir se rendre compte de visu. L'entrée de nos magasins est entièrement libre et l'accueil le plus affable est réservé à tous acheteurs ou visiteurs.

Quand le scandale sera trop grand, peut-être qu'on prendra des mesures pour enrayer un mal qui commence à prendre des proportions inquiétantes si nous en jugeons par les protestations qui pleuvent à nos bureaux.

Pour mieux dévaliser le public qui fréquente le repaire municipal, on a abaissé à cinquante francs les banques et l'on nous assure de la façon la plus formelle que les jeux des petits chevaux, au mépris du cahier des charges, vont être transportés dans la grande salle des fêtes afin d'installer à leur place une nouvelle table de baccara où le minimum des mises sera de un franc.

On ne viendra pas nous dire dans ces conditions que le Casino n'a été créé que pour les étrangers puisqu'on cherche tous les moyens pour dépouiller les joueurs.

Est-ce qu'on laissera continuer longtemps ce scandale ?

Tout le monde a été surpris que M. Eugène Coste n'ait pas été décoré lors du passage de M. le Président de la République.

L'étonnement a été d'autant plus grand que certains journaux et plusieurs de ses amis avaient annoncé sa nomination comme certaine.

Evidemment il y a eu une anguille sous roche ; aussi M. Coste est-il allé à Paris pour tâcher de la pêcher.

Comme il est pêcheur de profession il est probable qu'il arrive à l'attraper.

Notre ami M. Gaston Thomson, député de Constantine, Madame Thomson et leurs deux jeunes filles sont à Tunis depuis mardi soir.

Nous prions notre ami et sa famille d'agréer nos respectueux souhaits de bienvenue.

Apprêtez vos carnets, collectionneurs de timbres gratuits de commerce.

Souvenez-vous que chaque série de 30 timbres vous donne droit à un billet de la grande tombola dont le tirage est irrévocablement fixé au 20 mai courant.

Déjà, près de 5000 billets ont été écoulés, en moins de deux semaines.

Remarque à faire : les timbres donnant droit aux billets restent entièrement valables pour les primes.

Le livre du jour est assurément *Tout Pourri*, d'Olivier Seylor, le jeune littérateur qui publia les *Maritimes*.

Olivier Seylor flagelle en des pages d'une observation brutale mais sincère, le *Tout Paris* des snobs et des grotesques, des pédants et des prétentieux ; c'est une peinture vraie de certaines mœurs parisiennes, en même temps qu'un coin de l'histoire de Paris.

NOUVELLE A LA MAIN

— Que manquait-il au protecteur et ami du cher collaborateur Pichon pour être tout à fait « couleur locale », à son voyage nord-africain ?

— C'était de s'appeler Sidi Abd-Delcassé-me !

Cabanon à vendre à Saint Germain 3 pièces, cuisine, véranda, avec 1000 mètres de terrain planté d'arbres fruitiers, vigne. S'adresser au bureau du Journal.

Bravo !

Nos voisins de Constantine sont mieux lotis que la Tunisie sous le rapport du chef administratif. M. Plantié, leur excellent préfet, ne trouve — à l'opposé de notre Résident — aucune honte à se souvenir de son ancienne situation de journaliste.

A l'occasion du voyage présidentiel, M. Plantié a adressé, aux journaux locaux, une note à l'intention des publicistes métropolitains de passage à Constantine.

« Me trouvant dans l'impossibilité de conférer avec mes anciens confrères de la presse de Paris, dit M. Plantié, je mets à leur disposition mes chefs de service, dont j'ai exigé la plus grande complaisance à ce sujet.

«... Je suis heureux de placer sous les yeux de mes confrères les délibérations de la dernière session de notre Conseil général.

«... Certaines questions ont été mal posées devant l'opinion publique de la Métropole. J'adjure mes confrères de les étudier sérieusement... »

Nous regrettons de ne pouvoir citer tout au long la note de M. Plantié.

Disons cependant qu'elle permet d'établir un point de comparaison entre celui-ci et M. Pichon, peu en faveur de ce dernier, qui semble avoir oublié du tout au tout son passé de polémiste.

Bravo, M. Plantié !
Heureux Constantinois !

DIXI

LE voyage présidentiel et la presse

S'il est vrai que Job est mort pauvre parce qu'il ne faisait pas de réclame, ainsi que l'insinuait un facétieux journaliste oranais, l'Algérie et la Tunisie sont assurées de devenir très riches, car jamais les journaux métropolitains ne leur ont fait une réclame aussi retentissante. On vante à l'envi l'éclat de leur ciel, la beauté de leurs femmes, la fertilité de leur sol et le pittoresque de leurs paysages.

Tout au plus fait-on quelques réserves à l'égard des « nuages » qui veulent faire les malins en se donnant des airs de cataractes alors qu'ils ne sont même pas capables de verser quelques gouttes de pluie.

Pour le correspondant du *Figaro*, rien dans la province d'Oran n'est aussi beau que Bel-Abbès. Il en fait une description enthousiaste.

Les autres correspondants n'ont pas été moins dithyrambiques. Ils se sont montrés émerveillés de tout ce qu'ils ont vu. Assurément ce beau zèle s'éteindra avec les derniers lampions, et demain comme hier, l'Algérie et la Tunisie ne devront compter que sur l'initiative et le travail de leurs enfants, c'est-à-dire sur leurs propres efforts pour assurer sa prospérité.

Les Algériens et les Tunisiens ne sont pas assez naïfs de croire que tout ce bourdonnement accidentel de la Presse métropolitaine puisse exercer la moindre influence sur la marche de leurs affaires. Les articles ronflants, pas plus que les vibrations sonores des paroles échangées dans les banquets ne sauraient modifier ou transformer l'état économique du pays.

De tout cela on peut dire avec le fabuliste :

Qu'en reste-t-il souvent ?
— Du vent

A l'exception de ce qu'a dit Onésime Réclus sur la nécessité de coloniser la Tunisie on chercherait en vain une idée féconde, une indication pratique dans tout ce que l'on a écrit au sujet du voyage présidentiel.

Les compliments hyperboliques restent la note dominante et les Algériens ont cent fois raison de ne les accepter qu'à la condition qu'on ne les leur fasse pas payer par des aggravations de charges. Ils connaissent la fable du corbeau et du renard et savent, par expérience, que les métropolitains n'ont jamais vu l'Algérie que pour lui faire cracher des impôts nouveaux.

Les excursionnistes peuvent admirer de belles apparences de récoltes sans se douter qu'un coup

de siroco peut tout anéantir en quelques heures.

W. Marial.

UN GOUVERNEUR
comme il en faudrait

Au moment, où sous les regards bienveillants des autorités locales en général, et de M. Pichon en particulier, la roulette et le baccara vident les goussets des Tunisiens, il nous a semblé curieux et édifiant de placer sous les yeux de nos lecteurs une partie du rapport du Lord Cromer, gouverneur de l'Egypte, pour 1902.

Dans ce volumineux rapport, qu'il ne nous est pas possible de reproduire *in-extenso*, Lord Cromer envisage la question du jeu comme une question d'une gravité exceptionnelle.

« Il y a peu de temps, écrit le gouverneur de l'Egypte, on a fait une tentative, d'ailleurs infructueuse, pour créer au Caire une salle de jeux. On est revenu à la charge depuis.

« Or, je désire m'expliquer nettement à ce sujet. Le gouvernement égyptien — à ma grande satisfaction — a décidé de se servir de toutes les armes légales et diplomatiques qu'il détient, afin de combattre l'établissement de salons de jeux au Caire ou ailleurs.

« Aux raisons banales et d'ordre peu élevé que peuvent faire valoir les partisans des salles de jeux, j'opposerais les arguments suivants :

« La jeune génération indigène est portée, de son naturel, vers les jeux de hasard. Parmi ceux qui fréquenteraient aux maisons de jeux, il se trouverait certainement des employés des divers services du gouvernement. On doit craindre qu'ils ne fussent tentés de combler leurs pertes par quelque moyen illicite.

« Il serait mauvais d'exposer les jeunes gens d'Egypte aux tentations de ce genre. Nous devons, au contraire, les en préserver de toutes nos forces.

« De toutes les mesures les plus propres à rendre stériles, à anéantir nos efforts pour élever le niveau moral de la population indigène, j'estime que le jeu vient au premier rang, au rang le plus pernicieux ! »

Le rapport de Lord Cromer continue sur tout le mal que peut causer le jeu à une population honnête et laborieuse, cherchant son gagne-pain dans le travail régulier et non dans les chances de la roulette ou des cartes.

Il évoque l'influence extrêmement démoralisatrice du jeu, quel qu'il soit, et s'élève avec une belle indignation contre les tentatives, jusqu'ici avortées, d'associer le gouvernement égyptien à une œuvre aussi néfaste et aussi contraire à toute civilisation.

N'est-ce pas là une leçon frappante donnée à nos gouvernants, à nos conseillers municipaux, à notre résident ?

Le langage de Lord Cromer n'aurait-il pas dû être celui de M. Stephen Pichon, si celui-ci avait été gardien plus vigilant des intérêts tunisiens ?

Quelle humiliation que soit une telle constatation pour notre amour-propre, nous ne pouvons nous empêcher de trouver que les paroles de Lord Cromer sont celles d'un gouverneur éminemment soucieux du bien-être de ses administrés ; d'un gouverneur comme il en aurait fallu un à la tête de la Tunisie, quand on lui a dénoncé les faits qui se passaient au Belvédère et plus récemment au Casino lui-même.

Cependant, mieux vaut tard que jamais : il est encore temps que M. Pichon se reprenne, et marche dans

la voie que lui trace son collègue anglais : il ne sera pas dit que le résident d'un protectorat français ait été moins conscient de son strict devoir qu'un résident anglais.

La Dépêche est parfois d'une maladresse insignie.

Pour expliquer la présence de M. de la Roque au punch offert à M. Léal, par son personnel, à l'occasion de sa nomination de Chevalier de la Légion d'Honneur, elle s'est servi d'un tas de circonlocutions comme si la réunion n'était composée que d'un tas de maland'ins où M. de la Roque se serait fûrvoyé.

On n'est pas plus gaffeur et nous supposons que le personnel de police absolument respectable n'a rien de commun avec les pensionnaires de la rue de l'Eglise.

La chasse aux frocards !

On se souvient que l'an dernier le républicain Pichon, malgré nos protestations, délégua son baron de résidence pour présider la distribution des prix des frères maristes où se firent remarquer les plus beaux échantillons du protectorat, armée, magistrature et fonctionnaires.

Or, quelques mois plus tard, la Chambre des Députés avec un beau geste devait repousser avec pertes et fracas la demande d'enseigner aux dits frères maristes.

En conséquence, partout où ces religieux possèdent des établissements d'enseignement et même en Algérie les préfets ont fait notifier l'ordre de fermeture des dits établissements.

Dans le département d'Alger

En exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901, sur les associations et de la décision de la Chambre des députés en date du 18 mars 1903 sur le projet de loi relatif aux demandes en autorisation formées par les congrégations enseignantes, le Préfet d'Alger a fait signifier le rejet des demandes en autorisation qu'ils avaient formées aux supérieurs des établissements que les Petits Frères de Marie possèdent à Boutarik, Cherchell, Hussein-Dey, Agha, Maison-Carrée, Marengo, Mustapha, Orléansville et Tizi-Ouzou.

Il est accordé aux Petits Frères de Marie jusqu'au 22 juillet 1903 et aux Basiliens jusqu'au 13 juillet 1903 pour fermer leurs écoles et délaisser les immeubles qu'ils occupent.

Dans le département d'Oran.

En vertu des instructions parvenues du Ministère de l'Intérieur, M. le préfet a fait notifier l'ordre de fermeture aux établissements que possède, dans ce département, la congrégation non autorisée des Petits Frères de Marie, dits Frères Maristes, ayant leur maison mère à Saint-Genis-Laval, dans le Rhône.

Au nombre de cinq, à Mascara, Saïda, Témouchent, Sait-Denis du Sig et Oran, ces établissements donnent l'enseignement à un assez grand nombre d'élèves externes et à quelques internes.

Le dernier délai qui leur est impartit pour se disperser est le 1^{er} juillet.

A Oran, l'établissement des Frères Maristes, installé au n° 10 de la rue Sidi-Snoussi, à Saint Antoine, est de création relativement récente et comprend un externat d'une centaine d'élèves. M. Nayrac, commissaire central, s'y est présenté l'autre jour, à 3 h de l'après-midi, et a notifié l'ordre de se disperser au Frère Directeur ; celui-ci a reçu la notification mais s'est refusé à signer le procès-verbal.

Cette formalité n'a donné lieu à aucun incident et a passé inaperçue. Malgré la Conférence Consultative et le défi de M. de Carnières lancé l'autre jour au vin d'honneur désormais historique, le gouvernement local laissera-t-il une congrégation dissoute en France enseigner en Tunisie ?

Laissera-t-il tous les maristes de France et d'Algérie venir se réfugier à Tunis et y créer des écoles ?

Ou bien aura-t-il le courage de signifier à tous ces frères que des maristes il n'en faut plus en Tunisie comme en Algérie.

Nous allons bientôt pouvoir juger à l'œuvre le républicain Pichon.

Nous braquons notre lunette.

La convention inavouable

CLAUSES DIVERSES

Domicile

Art. 50. — Le concessionnaire déclare faire dès maintenant élection de domicile au vice-consulat de France à Tunis, en ce qui concerne l'exécution du présent traité.

Dès le commencement des travaux et pendant toute la durée de l'exploitation, il entretiendra à Tunis un représentant dûment accrédité par lui auprès de l'Administration Municipale et muni des pouvoirs nécessaires pour traiter.

Après la réception des travaux et pendant toute la durée de l'exploitation, le domicile du concessionnaire sera dans les bâtiments du Théâtre-Casino.

Impression du contrat

Art. 51. — Le concessionnaire fera imprimer à ses frais deux cents exemplaires du présent cahier des charges et de la convention de concession et les remettra à l'Administration municipale dans un délai de trois mois après la notification de l'approbation de la concession.

Timbre et Enregistrement

Art. 52. — Les frais de timbre et d'enregistrement auxquels pourront donner lieu la convention de concession et le cahier des charges seront considérés comme des dépenses réelles du capital de premier établissement.

(à suivre).

Notre collaborateur Bahar nous télégraphie qu'il proteste énergiquement contre les félicitations que notre confrère Lecore-Carpentier a cru devoir adresser, au nom de la presse, à M. de Carnières, à l'occasion de sa décoration.

Nous joignons nos protestations, à celles de Bahar en déclarant que nous n'avons jamais chargé M. Lecore-Carpentier d'aucune mission de ce genre.

Chronique locale et régionale

Nous apprenons avec plaisir la nomination comme directeur de l'*Harmonie Française* de M. Plouchart, chef de fanfare au 4^e Chasseurs d'Afrique.

Nos sincères félicitations.

Embarras

Les habitants de l'étroite et tortueuse rue de l'Eglise se plaignent, non sans raison, de l'encombrement de cette voie jusqu'à des heures indues de la matinée, par le troupeau d'un chevrier arabe.

Ce bétail bêlant barre la rue, envahit parfois les magasins, et ne laisse pas que de déposer des souvenirs malodorants de son stationnement bi-quotidien.

La Municipalité ne pourrait-elle distribuer avec plus de circonspection les autorisations à MM. les chevriers ?

NABEUL

Nous avons visité à Nabeul la fabrique de parfums de MM. Muraour et Longuesserre, ainsi que la poterie artistique de M. Tissier.

Sans avoir l'intention de faire aucune réclame à ces industriels, nous devons les féliciter de leur esprit d'initiative, qui leur a permis de réussir là où nombre d'autres eussent échoué.

Prière donc à Qui-de-droit de ne pas leur mettre des bâtons dans les roues par la création de nouvelles redevances abusives.

Bizerte

La Municipalité de Bizerte en la personne de M. Coillot vient d'en commettre une bien bonne. Comme M. Berthy, commandant du port lui avait demandé les accessoires d'illumination pour orner les quais le jour de l'arrivée présidentielle, M. Coillot ne voulut rien donner avant de s'être fait verser un cautionnement de cinquante francs.